



Union de Coordination Locale
des FCPE de Montreuil
Maison des Associations
35-37 avenue de la Résistance
93100 Montreuil
à
Monsieur Pierre-André Durand
Préfet de Seine-Saint-Denis
Préfecture, 1 esplanade J. Moulin
93007 Bobigny cedex

Montreuil, le 13 septembre 2017

Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis

L'Union de Coordination Locale des FCPE de Montreuil vous remercie pour les études atmosphériques que vous avez diligentées cet été à l'intérieur de l'usine SNEM et à ses abords, ainsi que pour la communication des résultats lors de la réunion du 31 août tenue en Mairie de Montreuil, puis par envois électroniques le 6 septembre.

Nous avons bien noté que des résultats complémentaires doivent être présentés dans les jours ou les semaines qui suivent, lors d'une nouvelle réunion.

L'UCL-FCPE de Montreuil tenait cependant à vous faire part de quelques remarques concernant ces études, dès à présent, afin d'éviter de nouveaux délais concernant une situation qui, selon les représentants de parents d'élèves que nous sommes, n'a que trop attendu.

Les résultats des études menées, à votre demande, par le Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP) dans l'usine et à ses abords immédiats, soulèvent notamment quelques interrogations de notre part :

- Le protocole de prélèvement n'est pas indiqué, contrairement à ce qui est attendu dans ce type d'études.
- Par conséquent, certaines données sont difficilement exploitables. Par exemple, en fonction des heures auxquelles ont été recueillis les échantillons (à la mise en route de l'usine ou après 8h

d'activité), la teneur des différents éléments recherchés peut être différente _ or, nous ne trouvons pas trace des heures durant lesquelles les testeurs ont été placés.

- Seules les durées des mesures (1 à 3 heures) et la date sont mentionnées : la période de mesure semble bien courte lorsque qu'on la compare à celles utilisées dans la littérature scientifique. De plus, la date des mesures, le 1^{er} août, correspond à activité très réduite de la SNEM, juste avant sa fermeture annuelle en août.
- Les nickel, chrome, chrome VI, cyanures totaux, acide fluorhydrique, dioxyde de soufre et ammoniac, n'ont été mesurés qu'en deux points sur cinq, sans aucune explication. Or, les fenêtres du Foyer médicalisé des Bons Plants se situe juste en face du point de mesure 5.

- La présentation des résultats est partielle : les niveaux d'incertitude ne sont pas mentionnés, or ceux-ci peuvent modifier la lecture des taux présentés
- Les valeur-seuils et valeurs-guides des différents éléments analysés ne sont pas mentionnées, ce qui rend la comparaison impossible avec les taux relevés

- En dépit de ces imprécisions, à l'intérieur de l'usine, les analyses des échantillons présentées par le LCPP amènent l'ARS à conclure : « *Pour ce qui concerne l'air intérieur de la SNEM, concernant le chrome VI, l'attention de l'exploitant est attirée sur un possible dépassement de la VLEP sur 8 heures fixée à 1 µg/m³, la concentration mesurée pour ce paramètre reste cependant inférieure à la VLEP-CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court terme), fixée à 5 µg/m³.* »

Or, les salariés, et tout particulièrement les ouvriers, sont peu susceptibles d'être exposés, tous les jours, sur des temps courts...

Nous nous interrogeons aussi à propos de l'étude menée par le bureau d'études SOCOTEC, à la demande de Monsieur le Maire de Montreuil, dans trois écoles du secteur, et portant uniquement sur le benzène et le formaldéhyde.

Si, effectivement, ces premières études semblent rassurantes sur le fait que l'air prélevé dans les écoles Jules Ferry 1, 2 et Anne Frank est conforme à la réglementation en vigueur concernant les taux d'exposition à ces deux produits, nous notons néanmoins :

- Quelques imprécisions méthodologiques, sur l'emplacement des témoins, leur non présentation dans certains tableaux, l'absence du taux de benzène sur le point de mesure h...
- La période des mesures (4 jours) est plutôt courte, et le niveau d'incertitude semble élevé (autour de 20%), ce qui, dans cette étude également, peut modifier notablement les données
- l'absence de corrélation entre les éléments testés par le LCPP à l'intérieur et aux abords de l'usine (parmi lesquels ne figure pas le formaldéhyde par exemple), et ceux analysés par SOCOTEC dans les trois écoles, nous semble contraire à la demande formulée par les parents d'élèves, les habitants et les usagers du secteur.
- les éléments extrêmement toxiques utilisés par la SNEM, tel le Chrome 6, n'ont pas été testés dans les locaux scolaires, ce qui nous paraît surprenant

- Les taux de formaldéhyde à l'intérieur de l'école J. Ferry 1 est à comparer avec la valeur-guide indiquée pour cet élément par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, soit 50 µg/m³ pour une exposition inférieure à deux heures. Or, vu le niveau d'incertitude indiqué, ce taux est déjà atteint... et les élèves, comme les enseignants et les personnels communaux, passent plus de 2h par jour dans les locaux. L'ANSES indique une valeur-guide de 10 µg/m³ en cas d'exposition supérieure à un an...

Bien sûr, l'origine du formaldéhyde présent à l'intérieur de l'école J. Ferry 1 n'est pas forcément liée aux activités de la SNEM.

Mais ce produit irritant n'est pas anodin pour la santé de la communauté éducative...

L'UCL-FCPE de Montreuil souhaiterait avoir connaissance des travaux réalisés par la SNEM ces dix dernières années, concernant les mises en conformité demandées à maintes reprises par la Préfecture de Seine-Saint-Denis, et encore par vous-même le 8 août dernier.

Nous nous interrogeons bien sûr sur la possibilité, pour la SNEM, de réaliser en quelques semaines les mises aux normes _ encore plus strictes à partir du 21 septembre _ demandées.

De plus, au vu de la vétusté des installations du 34 rue des messiers _ confirmée le 7 septembre par Mme A. Thiebault-Mony, sociologue du travail spécialiste des pollutions industrielles (INSERM/EHESS), venue sur place proposer son expertise aux parents, aux habitants et aux usagers du quartier _, **le fait que la SNEM puisse** répondre positivement à votre mise en demeure du 8 août 2017 nous paraît encore plus improbable...

Notamment en raison des points relevés ci-dessus, les parents d'élèves des écoles J. Ferry et A. Frank, pas plus que l'UCL-FCPE de Montreuil, ne sont pas convaincus par les premiers résultats des études menées cet été, pour leurs enfants, eux-mêmes et leurs voisins, mais aussi pour les salariés de la SNEM.

Nous souhaiterions que les études complémentaires puissent répondre aux interrogations listées ci-dessus.

Mais il est inconcevable pour les parents d'élèves des écoles J. Ferry et A. Frank, comme pour l'UCL-FCPE de Montreuil, que la SNEM puisse continuer ses activités durant le temps _ forcément long pour être pertinent scientifiquement _ d'analyses des sols, des poussières dans les écoles, d'urines et de sang auprès des salariés, des riverains, des élèves, ... d'études épidémiologiques d'une profondeur de 10 ou 20 ans concernant les leucémies, les différents types de cancers, les maladies neuro-dégénératives... imputables à certains produits utilisés par la SNEM depuis son installation en 1972.

Nous estimons que ce type d'Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) n'a pas sa place à quelques dizaines de mètres d'un groupe scolaire, d'un collège (en construction) et en face d'un foyer médicalisé pour personnes handicapées.

L'UCL-FCPE de Montreuil vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et de vos réponses aux remarques et interrogations qui y sont formulées.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, l'expression de nos sentiments les meilleurs

Pour l'UCL-FCPE de Montreuil,
Sa Présidente
Nathalie Baneux